

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025****N°DCM-2025-047-BIS****OBJET :****FINANCES**Garantie d'emprunt
EHPAD La MontagneConstruction et réhabilitation
d'une aile de 49 lits de l'EHPADMembres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER -
M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX
représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS
DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET
représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par
Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur MORIN indique aux conseillers municipaux que l'EHPAD public La Montagne a pour projet de réaliser des travaux de construction et de réhabilitation comprenant :

1/ La construction d'une aile de 49 lits :

- en RDC, 14 lits Unité Alzheimer et 11 lits pour le service Roses qui passera à 35 lits (avec possibilité de transformation en future unité pour personnes handicapées vieillissantes),
- au 1^{er} étage, 24 lits pour le service des Orangers et Erables.

2/ L'agrandissement des salles à manger des Roses et des Erables.

3/ La démolition du bâtiment Louise, avec création d'espace vert et d'un parking aménagé avec bornes électriques.

Le montant total de l'investissement est évalué à 9 049 696,00 €. Il sera financé en partie par un prêt locatif social de 4 442 130,00 € et un prêt classique de 1 057 870,00 €. L'établissement demande à la Commune de Châtillon de garantir ces prêts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes à hauteur de 20 % :

- prêt 1 → 4 442 130,00 € X 20 % = 888 426,00 €

- prêt 2 → 1 057 870,00 € X 20 % = 211 574,00 €.

Soit un montant total à garantir de 1 100 000,00 €.

La garantie d'emprunt complémentaire, d'une quotité de 80 %, sera assurée par le Département de l'Ain.

Sur l'exercice budgétaire 2025, la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne garanti un encours d'emprunts de 15 940 419,00 €. Le ratio d'endettement de la collectivité relatif aux garanties d'emprunt est de 22,79 %. Ce ratio ne doit pas dépasser 50 % ;

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour, 2 abstentions),

ACCEPTE de garantir, à hauteur de 20 %, les prêts PLS et complémentaire souscrits par l'EHPAD Public La Montagne (01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE) auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, pour la construction et réhabilitation d'une aile de 49 lits, comme suit :

	Prêt 1 (PLS)	Prêt 2 (Complément PLS)
Montant du prêt	4 442 130,00 €	1 057 870,00 €
Quotité garantie	20 %	20 %
Garantie portant sur	4 442 130,00 €	1 057 870,00 €
Durée amortissement du prêt	384 mois	360 mois
Périodicité des échéances	Trimestrielle	Mensuelle
Taux d'intérêt	Taux variable : Livret A +1.11%	Taux fixe 4,28 %

AUTORISE le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision,

DIT que la présente délibération se substitue à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2025 et référencée DCM-2025-047.

Ainsi délibéré le 26 mai 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 11 JUIN 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 11 JUIN 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.